LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm N°2012-112 portant création de l'unité Inserm US 019 et nommant Monsieur Jean-Pierre ABOULKER directeur ;

Vu la décision Inserm N°2012-174 modifiant l'intitulé de l'Unité de Service 019 ;

Vu la décision Inserm N°2014-297 mettant fin au mandat de Monsieur ABOULKER ;

Vu la décision Inserm N°2014-298 nommant Madame Laurence MEYER directrice de l'US 019 ;

Vu la décision Inserm N°2015-087 renouvelant l'US 019 et prorogeant le mandat de Madame Laurence MEYER ;

Vu la décision Inserm N°2019-242 renouvelant l'US 019 et prorogeant le mandat de Madame Laurence MEYER ;

DECIDE

Article 1 : L'Unité de Service intitulée « Essais thérapeutiques et maladies infectieuses » et référencée « US 019 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Le mandat de Madame Laurence MEYER est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56